

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 17 avril 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 17 avril 2018 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M ^{me}	Julie Brisson	Longue-Rive
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Sont absentes :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier

Assistent également à cette séance :

M ^{me}	Véronique Côté	Chargée de projet en transport
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M ^{me}	Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Aménagement du territoire :
 - 3.1. Approbation du règlement 253-42 de la municipalité de Tadoussac;
 - 3.2. PADF 2017-2018 - réaffectation budgétaire;
4. Service de développement économique :
 - 4.1. Pôles régionaux d'innovation;
5. Gestion des matières résiduelles :
 - 5.1. Opération du centre de transfert - mandat pour un appel d'offres;
 - 5.2. Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - prolongation du contrat;

6. Transport :

- 6.1. Enjeux sur le transport et l'accessibilité aux soins de santé pour les citoyens de La Haute-Côte-Nord;
- 6.2. Transport collectif - allocations aux comités de bénévoles pour effectuer du transport bénévole et accompagnement;
- 6.3. Service de transport collectif - adoption de la *Politique sur les principes et les orientations du transport bénévole et accompagnement*;

7. Ressources humaines :

- 7.1. Stagiaire GMR - dépôt d'une demande au programme de LOJIQ (Les offices jeunesse internationaux du Québec);
- 7.2. Recrutement de personnel :
 - 7.2.1. Valoriste - mandat;
 - 7.2.2. Agents de soutien aux communications et à la gestion des matières résiduelles - embauche;

8. Comité de sécurité publique - dépôt du compte rendu du 28 mars 2018;

9. Correspondance;

- 9.1. Problématique de la renouée du Japon - espèce exotique envahissante - appui à la MRC de Rouville;

10. Gestion financière :

- 10.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 10.2. Aide financière - Action chômage Haute-Côte-Nord;

11. Affaires nouvelles :

- 11.1. Désignation d'un toponyme pour le centre administratif de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

12. Période de questions;

13. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

M. Donald Perron, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2018-04-083

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec l'ajout suivant :

- 11.1 Dénomination du centre administratif de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le point 11. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2018-04-084

Approbation du règlement 253-42 de la municipalité de Tadoussac

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac a adopté le règlement n° 253-42 modifiant son règlement de zonage n° 253 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 253-42 tel qu'adopté par le conseil de la municipalité de Tadoussac lors d'une assemblée régulière tenue le 12 mars 2018;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2018-04-085

PADF 2017-2018 - réaffectation budgétaire

CONSIDÉRANT l'acceptation par la MRC de La Haute-Côte-Nord de la liste des projets financés en 2017-2018 par le *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* (résolution 2017-07-176);

CONSIDÉRANT QUE des projets ont été annulés et que d'autres n'ont pas utilisé l'ensemble de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT la possibilité de bonifier le financement d'un projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord procède à la réaffectation budgétaire suivante :

N° projet	Promoteur	Projet	Aide financière	Remarques
097-950-1716	MRC de La Haute-Côte-Nord	Réalisation de travaux sylvicoles	9 400 \$	Bonification du projet

QUE le montant résiduel non affecté soit transféré à l'année 2018-2019.

RÉSOLUTION 2018-04-086

Pôle régional d'innovation Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le 5 février 2018, le Gouvernement du Québec annonçait qu'il investira plus de 32 M\$ pour soutenir la création et la mise en œuvre de 18 pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national dans le cadre du futur *Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022*;

CONSIDÉRANT QUE l'innovation et le support aux entreprises sont des enjeux majeurs en Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est intéressée à être partie prenante dans la mise en oeuvre du pôle régional d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord peut apporter son soutien à la mise en oeuvre d'une organisation pouvant être admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC mandate le Service de développement économique à participer à la mise en oeuvre d'un pôle régional d'innovation sur la Côte-Nord;

QUE la MRC mette en place les ressources nécessaires selon ses capacités financières et techniques, et ce, en collaboration avec les partenaires régionaux identifiés dans le dépôt de projet au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et les partenaires éventuels au projet;

QUE la MRC apporte son appui à la création d'une organisation régionale qui correspond aux critères d'admissibilité afin de déposer un projet de mise en place d'un *Pôle régional d'innovation Côte-Nord*.

RÉSOLUTION 2018-04-087

Opération du centre de transfert - mandat pour un appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé au Groupe-Conseil TDA un contrat pour des services professionnels en génie-conseil (résolution 2017-08-215) pour la rédaction de l'appel d'offres pour la construction d'un centre de transfert des matières résiduelles (ordures, recyclage, matériaux de construction) et la recommandation de la machinerie à utiliser pour effectuer le chargement des différentes matières, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-Conseil TDA recommande l'utilisation d'une pelle mécanique sur roues avec cabine hydraulique pour effectuer le transfert des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaitait connaître l'intérêt des entreprises pour la location d'une pelle mécanique sur roues avec cabine hydraulique, avec ou sans opérateur, afin d'évaluer la disponibilité des options envisagées et de préparer l'appel d'offres, et qu'il a donc mandaté le directeur général à publier un avis d'appel d'intérêt à cet effet (résolution 2018-03-055);

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cet appel d'intérêt ont apporté d'autres réflexions quant au type de machinerie et au mode de gestion à privilégier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres public pour :

1. la location d'une pelle mécanique, avec des options concernant le modèle, les spécifications, ainsi que l'opération (incluant ou excluant l'opérateur), afin d'effectuer le chargement des matières résiduelles (ordures, recyclage, matériaux de construction);
2. la location et l'opération d'une chargeuse sur roues avec des options concernant l'opération (incluant ou excluant l'opérateur), afin d'effectuer le déplacement des matières et le déneigement du site;

QUE ce contrat soit d'une durée d'un an, avec options de prolongation, et qu'il débutera lorsque le centre de transfert sera opérationnel (prévu le 7 septembre 2018);

QUE les documents de cet appel d'offres prévoient que le contrat puisse faire l'objet d'une évaluation de rendement au sens de l'article 935 du *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION 2018-04-088

Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - prolongation du contrat

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé à l'entreprise Transport R. Lamarre et fils un contrat ayant débuté le 1^{er} octobre 2016 et se terminant le 30 septembre 2018, pour l'exploitation d'un écocentre à Portneuf-sur-Mer selon l'option 1-C, soit l'exploitation de l'écocentre et des centres de transbordement de recyclage et des matériaux de construction, au montant de 392 294,70 \$ incluant les taxes, pour une durée de deux ans (résolution 2016-09-200);

ATTENDU QUE l'article 3.2 du cahier des charges stipule que :

Le contrat débute le 1^{er} octobre 2016 et prend fin le 30 septembre 2018.

Toutefois, le contrat peut être prolongé jusqu'à deux fois selon les mêmes clauses et conditions, au choix et à la demande de la MRC, en faisant les adaptations requises pour tenir compte de la durée de prolongation, soit pour une période de six (6) mois, soit pour période de un (1) an, au moyen d'un avis écrit remis à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son échéance. Si aucune demande de prolongation n'est émise de la part de la MRC, le contrat se termine à la date d'échéance indiquée ci-dessus;

ATTENDU QUE la MRC est présentement en démarches concernant la construction et l'opération d'un centre de transfert des matières résiduelles qui sera localisé aux Bergeronnes;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la MRC de prolonger le contrat pour l'exploitation de l'écocentre à Portneuf-sur-Mer pour une durée d'un an, afin de pouvoir profiter de l'expérience du centre de transfert pour optimiser la gestion de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer dans le cadre d'un prochain appel d'offres, le cas échéant;

ATTENDU QUE lorsque le centre de transfert sera opérationnel, environ la moitié des matières recyclables sera alors acheminée au centre de transfert plutôt qu'à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, ce qui se traduit par une réduction du travail et donc du coût d'exploitation à cet écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord prolonge le contrat pour l'exploitation d'un écocentre à Portneuf-sur-Mer avec Transport R. Lamarre, ayant débuté le 1^{er} octobre 2016, pour une période d'un an;

QUE les coûts relatifs au transfert des matières recyclables soient réévalués à la baisse à compter de la mise en opération du centre de transfert des Bergeronnes, en tenant compte du taux horaire pour le chargement des matières avec le mini-chargeur et des économies de temps projetées;

QUE le préfet et/ou le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à celui-ci, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-04-089

***Service de transport adapté et collectif
de la MRC de La Haute-Côte-Nord - dépôt du document
« Enjeux sur le transport et l'accessibilité aux soins de la santé pour
les citoyens et les citoyennes de La Haute-Côte-Nord »***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord adoptait, en octobre 2014, la résolution 2014-10-219 relative à son *Règlement n° 127-2014 – déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes – transport adapté et transport collectif rural*;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été formé en janvier 2017 afin de définir une structure pour les offres de transport bénévole et accompagnement et que le document *Principes et orientations du transport bénévole et accompagnement* en est résulté;

CONSIDÉRANT QUE le transport effectué par des bénévoles était permis par le *Programme d'aide au développement du transport collectif pour l'année 2017*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adoptait en juin 2017 la résolution 2017-06-164 relative aux contrats de service pour le transport bénévole et accompagnement avec les comités de bénévoles des municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif pour l'année 2017* stipulaient que *l'année 2017 sera la dernière où il sera permis d'utiliser les aides financières reçues afin de couvrir une partie des frais de déplacement liés au transport effectué par des bénévoles*;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Côte-Nord à contribuer à l'accessibilité aux soins de santé des citoyens et des citoyennes de son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives développées jusqu'à présent et de consolider les procédures établies;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale du Québec adoptait une résolution le 14 juin 2017 dans laquelle il était mentionné :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le transport des personnes et des marchandises comme une condition de base essentielle au développement et à la vitalité socioéconomique des régions du Québec;

QU'elle œuvre à améliorer la présence et la fonctionnalité des modes de transports sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec vient de déposer son *Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé*, et que ce plan propose des mesures concrètes pour mettre en place des milieux et des conditions de vie qui favorisent la santé et le mieux-être, de manière à ce que chaque personne ait la capacité de réaliser son plein potentiel et de participer au développement durable de la société;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé* prévoit agir sur un ensemble de facteurs pour améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population, ainsi que réduire les inégalités sociales qui les influencent;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'action et les politiques du gouvernement du Québec proposent de belles actions, mais que les modalités et les programmes à appliquer ne tiennent pas compte des réalités des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux relatifs au réseau routier spécifique de La Haute-Côte-Nord et aux spécialités médicales presque exclusivement à l'extérieur rendent impossible le transport collectif uniquement sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la priorité n° 2 de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est de désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE le transport bénévole et accompagnement connaît actuellement un vif succès et que les aînés ont besoin d'accompagnement et de ce type de transport;

CONSIDÉRANT QUE le transport bénévole et accompagnement est un mode de transport de personnes comme un autre et qu'il répond aux vrais besoins exprimés par les aînés de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil dépose le document *Enjeux sur le transport et l'accessibilité aux soins de la santé pour les citoyens et les citoyennes de La Haute-Côte-Nord* aux diverses instances politiques et gouvernementales, soit :

- Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie;
- Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Madame Diane Lamarre, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins;
- Monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la Côte-Nord;
- Monsieur Martin Ouellet, député de la circonscription de René-Lévesque;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
- Madame Marilyn Émond, directrice par interim de la Direction de la Côte-Nord du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Monsieur Martin Breault, directeur général du transport terrestre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Monsieur Marc Fortin, président-directeur général du CISSS de la Côte-Nord;

QU'il demande l'appui des organismes représentant le transport collectif rural, soit l'Association des transports collectifs et ruraux du Québec (ATCRQ) et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ);

QUE des démarches soient entreprises auprès de ces instances politiques et gouvernementales à l'effet de trouver ensemble des solutions à la pérennité du transport bénévole et accompagnement en Haute-Côte-Nord.

***Transport collectif - allocations aux comités de bénévoles
pour effectuer du transport bénévole et accompagnement***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord adoptait, en octobre 2014, la résolution 2014-10-219 relative à son *Règlement n° 127-2014 – déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes – transport adapté et transport collectif rural*;

CONSIDÉRANT QUE le transport effectué par des bénévoles était permis par le *Programme d'aide au développement du transport collectif* pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adoptait, en juin 2017, la résolution 2017-06-164 relative aux contrats de service pour le transport bénévole et accompagnement avec les comités de bénévoles des municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE chaque comité de bénévoles devait ouvrir un compte à la caisse pour les transactions relatives au transport exclusivement, que les démarches pour l'ouverture des comptes et les changements de signataires ont été laborieuses et ont occasionné certains délais imprévus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a dû avancer des fonds aux comités de bénévoles pour pouvoir verser la compensation financière aux conducteurs bénévoles sur une courte période;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses ont été effectuées au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et qu'elles s'élèvent à 6 294,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE le transport bénévole et accompagnement connaît un vif succès auprès des usagers et que le financement manquera bientôt;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'année 2018 ne sont pas encore connues et que le transport bénévole et accompagnement risque de ne pas être reconduit en 2018 dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les suivis financiers pour les exercices 2015 et 2016 démontrent qu'un montant de 29 930,37 \$ est disponible et que celui-ci doit être investi en transport;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil ne demande pas le remboursement des sommes avancées aux comités de bénévoles, lesquelles se détaillent de la façon suivante :

- Tadoussac : 1 358,40 \$
- Sacré-Cœur : 1 460,40 \$
- Les Bergeronnes : 819,20 \$
- Les Escoumins : 2 656,80 \$

QUE ces montants s'ajoutent à l'enveloppe budgétaire qui leur a été accordée plus tôt en 2017;

QU'un addenda à cet effet soit produit pour chacun des comités de bénévoles.

RÉSOLUTION 2018-04-091

***Service de transport collectif - adoption de la
Politique sur les principes et les orientations
du transport bénévole et accompagnement***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord adoptait, en octobre 2014, la résolution 2014-10-219 relative à son *Règlement n° 127-2014 – déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la gestion du transport de personnes – transport adapté et transport collectif rural*;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été formé en janvier 2017 afin de définir une structure pour les offres de transport bénévole et accompagnement et que le document *Principes et orientations du transport bénévole et accompagnement* en est résulté;

CONSIDÉRANT QUE le Comité transport de la MRC a été informé de la démarche et que celui-ci souligne l'importance de soutenir les personnes âgées de nos municipalités dans leurs déplacements pour leurs rendez-vous médicaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC adoptait, en juin 2017, la résolution 2017-06-164 relative aux contrats de service pour le transport bénévole et accompagnement avec les comités de bénévoles des municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Côte-Nord à contribuer à l'accessibilité aux soins de santé des citoyens et des citoyennes de son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives développées jusqu'à présent et de consolider les procédures établies;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte la *Politique sur les principes et les orientations du transport bénévole et accompagnement*, telle que présentée en date du 17 avril 2018.

RÉSOLUTION 2018-04-092

Stagiaire GMR - dépôt d'une demande au programme de LOJIQ

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC souhaite réaliser des activités de communication et de sensibilisation prévues au *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC, dont la planification et l'organisation d'un projet de médiation culturelle, ainsi que la conception graphique de différents outils de sensibilisation (dépliants, calendriers, etc.);

CONSIDÉRANT QUE des ressources additionnelles sont nécessaires pour permettre la réalisation de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) offre un programme de stage de perfectionnement d'une durée de trois à six mois pour les jeunes professionnels français âgés de 18 à 35 ans, qui comprend un soutien bureaucratique et financier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aurait comme obligations de fournir une indemnisation de 300 \$ par mois au stagiaire, une aide logistique au logement, la supervision et l'encadrement du stagiaire, ainsi que la rédaction d'une évaluation en fin de stage;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à déposer une demande dans le cadre du programme de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) afin d'offrir un stage pour planifier et organiser le projet de médiation culturelle et réaliser la conception graphique de différents outils de sensibilisation (dépliants, calendriers, etc.);

QUE le Conseil accepte de couvrir tous les coûts non assumés par le programme, tout en respectant les montants prévus au budget;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce projet.

RÉSOLUTION 2018-04-093

Recrutement de personnel - valoriste - mandat

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de valoriste a été sélectionnée pour le poste d'inspecteur en évaluation foncière, suite au dépôt de sa candidature à l'interne, et a donc quitté ses fonctions de valoriste (résolution 2018-01-015);

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le mandat doit débuter vers le 1^{er} mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste de valoriste et accepte tous les frais liés à ce mandat;

QUE la personne soit embauchée sur recommandation du comité de sélection, et que cette décision soit entérinée par le Conseil lors d'une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2018-04-094

Recrutement de personnel - agents de soutien aux communications et à la gestion des matières résiduelles - embauche

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC prévoit la réalisation de la campagne de sensibilisation estivale *Loto-Écolo*, ainsi que des actions visant la saine gestion des matières résiduelles sur le TNO;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emplois pour deux postes d'assistant aux communications et à la gestion des matières résiduelles a été affichée (le concours s'adressait aux étudiants ou non-étudiants);

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Émile Dumais a déposé sa candidature, que ce dernier avait été embauché à ce titre par la MRC à l'été 2017 et que la MRC est très satisfaite du travail qu'il a accompli;

CONSIDÉRANT QU'un comité, composé de Monsieur Kevin Bédard et Madame Julie Hamelin, a réalisé les entrevues de sélection les 6 et 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Émile Dumais et de Monsieur Michel Bouchard comme assistants aux communications et à la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de :

- Monsieur Michel Bouchard au poste d'assistant aux communications et à la gestion des matières résiduelles, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 14 mai 2018;
- Monsieur Émile Dumais au poste d'assistant aux communications et à la gestion des matières résiduelles, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 22 mai 2018;

QUE les conditions d'embauche de Messieurs Bouchard et Dumais soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Comité de sécurité publique - dépôt du compte rendu du 28 mars 2018

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique qui a eu lieu le 28 mars 2018.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. Monsieur Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique

Il annonce une aide financière de 112 771 \$ afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

1.2. Madame Josianne Simoneau, directrice du développement des affaires et de la mise en marché, Le Groupe Intercar

Elle fait part de leurs récentes démarches concernant la liaison Québec/La Malbaie et donne de l'information sur leurs démarches actuelles pour dynamiser leur marché.

2. DEMANDE D'APPUI

2.1. MRC de Rouville

Elle souhaite sensibiliser le MDDELCC et le MAPAQ à la problématique de la renouée du Japon, une espèce exotique envahissante.

RÉSOLUTION 2018-04-095

Problématique de la renouée du Japon - espèce exotique envahissante - appui à la MRC de Rouville

ATTENDU la résolution 18-03-044 de la MRC de Rouville concernant la problématique de la renouée du Japon;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Rouville dans ses démarches visant à sensibiliser le MDDELCC et le MAPAQ à l'impact de la renouée du Japon sur les citoyens, particulièrement en territoire agricole et leur demander d'outiller les municipalités pour aider leurs citoyens à faire face à cette plante exotique envahissante.

RÉSOLUTION 2018-04-096

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 21 mars 2018 au 17 avril 2018, totalisant 470 472,70 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 470 472,70 \$ pour la MRC, effectués du 21 mars 2018 au 17 avril 2018.

RÉSOLUTION 2018-04-097

Aide financière - Action chômage Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé une aide financière de 2 099,75 \$ à Action chômage Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière leur permettra notamment :

- de développer des activités d'information auprès des groupes de travailleurs et travailleuses afin de les informer et de les outiller face aux nouvelles réalités de l'assurance-emploi;
- d'effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs;
- d'organiser et d'animer une table de concertation régionale sur l'assurance-emploi réunissant les principaux acteurs sociaux, politiques et économiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi pour le *Fonds de développement des territoires* (FDT), ce qui correspond à 20 % pour La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à verser un montant de 419,95 \$ à Action chômage Côte-Nord, et ce, à même le fonds de la SOCOM.

RÉSOLUTION 2018-04-098

***Désignation d'un toponyme pour le centre administratif
de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE Madame Béatrice Maltais a été mairesse de la municipalité de Sault-au-Mouton pendant plusieurs années et que le 17 juin 1986, elle est devenue la première femme au Québec à être élue au poste de préfet d'une MRC;

CONSIDÉRANT le décès de Madame Maltais le 19 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent lui rendre hommage;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le centre administratif de la MRC de La Haute-Côte-Nord portera désormais le toponyme : Édifice Béatrice-Maltais.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 17 avril 2018.

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et directeur général

RÉSOLUTION 2018-04-099

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 38.

PAR LES PRÉSENTES, JE, DONALD PERRON, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Donald Perron
Préfet de comté

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et
directeur général